BARÈME D'HONORAIRES

SERENISS'IMMO
SAS au capital de 10000€ - RCS MULHOUSE 890 571 581
Siège social : 26, Avenue de Bâle – 68300 Saint-Louis
Tel : 03.89.91.15.17 - E-mail : saint-louis@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 11/10/2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 70.000 €	5 000€	6 000€
De 70.001 à 100.000 €	7 083,33€	8 500€
De 100.001 à 300.000 €	5,83 %	7 %
De 300.001 à 400.000 €	5,00 %	6 %
De 400.001 à 1.000.000 €	4,17 %	5 %
A partir de 1.000.001 €	3,33 %	4 %
Terrain	8,33 %	10 %
Garage/Parking	8,33 %	10 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150 € TTC à la charge du vendeur (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 400 € TTC à la charge de l'acquéreur

Pré état daté : 150 € TTC à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 30 € TTC à la charge du vendeur

N° TVA intra-communautaire : FR 08890571581 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 6802 2021 000 000 001 délivrée par la CCI de Mulhouse 68100, 8 rue du 17 Novembre. – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : GALIAN 89, rue La Boétie – 75008 Paris TSA 20035 – 75801 Paris CEDEX 08 - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.

Locations – Barème à compter du 11/10/2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	**8 € TTC** / m² de surface habitable	**8 € TTC** / m² de surface habitable
État des lieux d'entrée	**3 € TTC** / m² de surface habitable	**3 € TTC** / m² de surface habitable
Entremise et négociation	1 mois de loyer hors charges diminué des honoraires précités	**X**

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail professionnel		**8,33** % HT du loyer annuel, soit 10 % TTC
Bail commercial		**8,33** % HT du loyer annuel, soit 10 % TTC
Bail stationnement (parking, garage…)	**100 € TTC**	**100 € TTC**

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
État des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : **3 € TTC / m² de surface habitable**	**X**
État des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : **3 € TTC / m² de surface habitable**	**X**
État des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 **€ TTC / m² de surface habitable**	**X**
État des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 150 € TTC à la charge du bailleur (non facturé dans le cadre d'un mandat de location ou mandat de gestion confié à l'agence).

État des risques et pollution (ERP) : 30 € TTC à la charge du bailleur

Gestion locative – Barème à compter du 11/10/2024

Agence Laforêt Saint-Louis
Annexe au mandat de gestion

FAVORIZ

Prestations initiales :

	PACK CONFORT 6 % TTC	PACK PRIVILÈGE 8 % TTC
Encaisser, percevoir tous loyers, dépôts de garantie, indemnités d'occupation et d'assurances, provisions, toute somme relative au bien géré,	✓	✓
Donner quittance, reçu et décharge et corrélativement donner mainlevée de toute saisie, opposition et cautionnement,	✓	✓
Établir et envoyer mensuellement les comptes rendus de gestion,	✓	✓
Procéder à la révision des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence,	✓	✓
Contrôler les attestations d'assurance locataire, contrats d'entretien chaudière, climatisation, ramonage et autres,	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓
Réalisation des états des lieux et décompte de sortie du locataire, gestion du dépôt de garantie (20 % de retenues),	✓	✓
Effectuer de manière exclusive la relocation du bien après avoir avisé le mandant de la vacance du bien, rédiger les baux, aux prix, charges et conditions que le mandataire jugera à propos,**	✓	✓
Dresser ou faire dresser tous constats d'état des lieux,	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓
Règlement pour le compte du mandant des charges de copropriété (sous réserve des fonds disponibles)	✓	✓

Prestations annexes :

Établissement de l'aide à la déclaration des revenus fonciers	100 € TTC	✓
Règlement pour le compte du mandant des factures et taxes diverses (sous réserve des fonds disponibles)		✓
Faire exécuter toutes menues réparations et celles plus importantes mais URGENTES dans la limite de 200 euros HT et en aviser le mandant, prendre toutes mesures conservatoires,		✓
Faire exécuter et suivre tous travaux avec ou sans intervention d'un expert en bâtiment (hors frais de l'expert) dans la limite de 2500 euros HT *,**		✓
Faire toute déclaration de sinistre et d'impayés de loyer, en assurer la gestion et en percevoir toutes indemnités versées par les compagnies d'assurance,	**170 € TTC**	✓
Gestion et suivi du contentieux en impayés de loyers et ou dégradations immobilières et ou non respect des obligations légales ou contractuelles: déclarations, recouvrement créances, constitution du dossier huissier,	100 € TTC	✓
Rédiger et remplir toute demande de prêt ou de subvention notamment auprès de l'ANAH,		✓
Frais de résiliation,	50€ TTC	50€ TTC
Représentation en Assemblée générale	100 € TTC / heure prélevé sur les fonds	100 € TTC / heure prélevé sur les fonds
Accès Extranet	1,50 € TTC / mois	1,50 € TTC /mois

Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) y compris frais d'intermédiation	**2,20 %**	**2,20 %**

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le coût du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC
** honoraires de location en sus selon le barème de l'agence, Pour la souscription d'un Pack Privilège, 'entremise sera offerte. Les honoraires de location seront plafonnés à 1 mois de loyer HC,
*** Pour tous travaux supérieurs à 2500 € HT, le mandataire percevra du mandant une rémunération calculée sur la base d'un taux de 2,5 % HT appliqué au montant des travaux TTC

N° TVA intra-communautaire : FR 08890571581 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle n°CPI 6802 2021 000 000 001 délivrée par la CCI de Mulhouse 68100, 8 rue du 17 Novembre. – Activités : Transaction et Gestion - Garantie financière Transaction et Gestion : GALIAN 89, rue La Boétie – 75008 Paris TSA 20035 – 75801 Paris CEDEX 08 - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante